



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : CONVENTION (N°784) DE MISE A DISPOSITION, DE LA SALLE BERLIOZ A L'ASSOCIATION « LE BANQUET CELESTE » A TITRE PAYANT **DÉCISION N° DM-22-147**
EN DATE DU 04 MAI 2022

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

VU la demande de l'Association « Le Banquet Celeste » représentée par son président, Monsieur René JOUQUAND, domiciliée 5 rue des Mondrins, 35610 Roz sur Couesnon, d'organiser des répétitions d'un ensemble professionnel, le 23 août 2021 de 17 h à 21 h et 11 avril 2022 de 10 h à 17 h ;

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

D É C I D E

DE SIGNER avec l'Association « Le Banquet Celeste » représentée par son président, Monsieur René JOUQUAND, domiciliée 5 rue des Mondrins, 35610 Roz sur Couesnon, une convention de location de salle, pour un montant de 148,50 € TTC (cent quarante-huit euros et cinquante centimes) pour les frais de location et de 22,03 € TTC (vingt-deux euros et trois centimes) au titre des frais de gardiennage supplémentaire, afin d'organiser des répétitions le 23 août 2021 de 17 h à 21 h et 11 avril 2022 de 10 h à 17 h ;

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20220504-lmc1H9458H1-AR Date de réception en Préfecture : 04/05/2022 Date de Publication : 04/05/2022
